



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Pour rappel, FranceAgriMer a lancé un appel à candidatures pour les investissements dans le secteur des serres maraîchères : contribuer au développement d'un parc de serres, favorisant l'activité et l'emploi, tout en étant plus performant au niveau énergétique et respectueux de l'environnement.

Date limite des candidatures : 10 janvier 2014

Conformément à la décision AIDES/SAN/D 2013-67 du 5 novembre 2013 relative à la mise en œuvre, en articulation avec les collectivités territoriales, d'un programme d'aides aux investissements dans le secteur des serres maraîchères, FranceAgriMer a lancé, depuis le 8 novembre 2013, un appel à candidatures auprès des exploitants agricoles produisant sous serres.

Cet appel à candidatures s'adresse à des producteurs d'aubergines, tomates, concombres, courgettes, fraises, melons, poivrons, piments, radis, salades (laitue, mâche, chicorée, jeunes pousses...), plants maraîchers vendus à des entreprises agricoles et plants de pommes de terre vendus à des entreprises agricoles (ces derniers plants étant éligibles aux seules aides des collectivités territoriales).

Dans le secteur des cultures maraichères, ce programme a pour objectifs de contribuer au développement d'un parc de serres, favorisant l'activité et l'emploi, tout en étant plus performant au niveau énergétique et respectueux de l'environnement.

Ce dispositif participe ainsi au financement d'investissements de nature à favoriser :

- l'extension du parc de serres avec des projets de construction de nouvelles capacités de production, y compris ceux associant extension et modernisation de serres existantes. La création de surfaces nouvelles vise à générer des emplois nouveaux :
- l'installation des jeunes agriculteurs et des nouveaux installés et le développement de leur
- les investissements peu consommateurs d'énergie, performants en termes d'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ;
- des projets pilotes;
- l'approche collective via des projets groupés, permettant la construction de serre unique.

Les dossiers de candidature doivent être adressés jusqu'au 10 janvier 2014 (inclus - cachet de la poste faisant foi), en deux exemplaires, par courrier recommandé avec avis de réception, au siège de FranceAgriMer, service des Aides nationales, 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex.

Une copie du dossier devra être envoyée, par courrier simple, à la direction départementale des territoires (et de la mer) dont dépend le siège de l'exploitation du demandeur.

La décision AIDES/SAN/D 2013-68 du 5 novembre 2013 relative à l'ouverture de cet appel à candidatures est publiée au bulletin officiel du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (BO n° 45 du 8 novembre 2013) et consultable en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : http://www.franceagrimer.fr/filiere-fruit-et-legumes/Aides/AIDES-AUX-INVESTISSEMENTS-DANS-LES-SERRES-MARAICHERES-2014

Contacts FranceAgriMer pour toute information complémentaire : U CFE.Serres@franceagrimer.fr

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél.: 01 73 30 34 05

Virginie Nicolet Tél.: 01 73 30 22 54 laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr virginie.nicolet@franceagrimer.fr

Tél.: +33 1 73 30 30 00 / Fax: +33 1 73 30 30 30